

---

## RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIAB

---

**A :** CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIAB DU 27 MARS 2019  
**DE :** COMMISSION DE GESTION  
**OBJET :** PRÉAVIS 01-2019 – EXERCICE 2018, RAPPORT DE GESTION ET COMPTES  
**DATE :** 19 MARS 2019  
**CC :** MEMBRES DE LA COMMISSION  
BORIS MURY – RAOUL SANCHEZ – PHILIPPE WIDMER

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers Intercommunaux de l'AIAB,

Lors de notre séance du 6 mars 2018, Messieurs Kneubühler et Berlie nous ont présenté le préavis 01-2019 ainsi que les comptes 2018. Nous les en remercions. Nos interlocuteurs ont répondu à toutes nos questions de manière claire et documentée. Ils ont apporté tous les éléments utiles à la rédaction de ce rapport dont les chiffres sont arrondis au franc pour une lecture plus aisée.

### 1. Préambule

Ce préavis concerne le rapport de gestion du Comité de Direction ainsi que les comptes de l'exercice 2018. La Commission de gestion constate que :

- L'organe de révision externe a effectué un examen dit succinct selon la norme d'audit suisse. Il n'a pas été relevé de faits laissant penser que les comptes ne sont pas conformes à la loi sur les communes et au règlement sur la comptabilité des communes.
- L'organe de révision externe a procédé aux vérifications nécessaires à la tâche de notre commission. Celles-ci sont décrites à la page 10 du rapport de la fiduciaire.
- Le **budget de fonctionnement 2018 prévoyait des charges totales à répartir de CHF 2'904'660.-**, soit une augmentation de 2,1% par rapport aux comptes 2017. Ce résultat budgétaire tenait compte d'une nouvelle charge de CHF 270'050.- pour l'exploitation du restaurant scolaire sur cinq mois, mais bénéficiait d'effets positifs tels que l'anticipation de taux d'intérêts très favorables sur la dette, et l'amélioration d'environ CHF 60'000.- du produit des entrées de la piscine.

### 2. Synthèse

Les **charges totales effectives à répartir de l'exercice 2018 s'élèvent à CHF 3'056'036.-**, soit une hausse de CHF 151'376.- ou de 5,2% par rapport au budget. Elles se divisent comme suit :

1. Charges à répartir entre les communes d'Asse et Boiron : CHF 802'909.- comparés au budget de CHF 629'881.-. Cette augmentation des charges de CHF 173'028.-, soit une hausse de 27,5% par rapport au budget, s'explique par l'augmentation de CHF 180'601.- du déficit de la piscine par rapport au budget. Le déficit de la piscine 2018 passe ainsi à CHF 631'451.-. La détérioration du résultat est en grande partie la conséquence de la fermeture de trois mois pour la remise en état suite à l'inondation provoquée par le

débordement de l'Asse. Notons que l'indemnisation de l'assurance de CHF 134'639.- pour la perte d'exploitation augmente le résultat des ventes d'entrées et locations de lignes d'eau à CHF 599'799.-, montant cependant inférieur de CHF 140'201.- aux CHF 740'000.- budgétisés.

2. Location à charge de l'Association Intercommunale Enfance et École Asse et Boiron : CHF 2'253'127.- comparés aux CHF 2'274'779.- du budget. Cela représente une diminution de CHF 21'652.-, soit 0,95%. Ce résultat est obtenu malgré le coût d'exploitation du restaurant scolaire mentionné en préambule et grâce à la diminution de la charge d'intérêt sur la dette concernée.

### **3. Observations concernant les charges**

Le préavis ainsi le que le rapport de l'organe de révision apportent toutes les explications nécessaires à la compréhension des écarts significatifs par rapport au budget de fonctionnement.

Les explications sont fournies quant à l'amortissement supplémentaire de CHF 101'900.-. Pour neutraliser l'impact sur les comptes, ce montant est prélevé sur le fonds de renouvellement alimenté par l'indemnité de l'ECA de CHF 343'417.- suite à la grêle de juin 2013. Les dégâts jugés esthétiques n'avaient pas été réparés et ce montant fut intégralement attribué au « Fonds de renouvellement et de rénovation – bâtiments AIAB ».

Le dépassement de crédit de CHF 6'429.- des travaux d'assainissement de la chaufferie des halles de gymnastique, soit 5,3% par rapport au montant du préavis 5/2017 de CHF 121'000.- n'appelle pas de commentaires.

Nous prenons note que pour la remise en état du chemin du Bouchat et autres places et accès un coût de CHF 17'578.- a été imputé directement aux charges de l'exercice. Compte tenu du fait que ces lieux ont été endommagés par le chantier du restaurant, la question se pose de savoir s'il n'eut pas été plus judicieux que ces coûts soient pris en charge par le chantier, inclus dans le préavis complémentaire qui sera soumis au Conseil en juin de cette année, et amortis sur la durée réglementaire.

Finalement, la Commission de Gestion n'a pas d'autres remarques à formuler quant au préavis présenté. Pour l'anecdote, nous relevons cependant à la rubrique « Bâtiments A-B-C » le coût étonnant de CHF 4'400.- lié à la fixation de la fresque.

### **4. Observations concernant le bilan**

L'augmentation de l'actif du bilan de CHF 4,96 millions à CH 36,48 millions trouve son origine dans la hausse des rubriques suivantes : CHF 90'000.- environ des disponibilités, CHF 74'000.- environ de la créance « Piscine – toiture, tempête du 14.09.2017 », CHF 109'000.- du compte-courant débiteurs « Participation des communes Asse et Boiron », et essentiellement CHF 4,7 millions du patrimoine administratif. Cette dernière augmentation tient compte de la hausse de la position « Construction restaurant scolaire » de CHF 6 millions environ et de la nouvelle position « Assainissement de la chaufferie à bois » pour CHF 127'429.-, ainsi que des diminutions de valeur des autres éléments en raison des amortissements effectués. L'augmentation de l'actif du bilan est financée au passif par la

hausse des emprunts de CHF 5,1 millions. Enfin, la diminution du "Fonds de renouvellement" de CHF 101'900.- expliquée plus haut équilibre les deux côtés du bilan.

## **5. Conclusion**


Dans les grandes lignes nous pouvons conclure que le résultat 2018 a largement bénéficié des taux d'intérêts favorables. Malgré une dette en augmentation de CHF 5,1 millions à CHF 35,3 millions entre 2017 et 2018, augmentation liée au financement du restaurant scolaire, la charge d'intérêt globale s'est réduite de presque CHF 100'000.-. La réduction de la charge d'intérêts compense partiellement les déboires de la piscine. Notre commission demeure cependant préoccupée quant à l'avenir des coûts de cette dernière. En effet, à ses coûts d'entretien liés à l'usure et à son déficit d'exploitation chronique (fréquentation et prix d'entrées trop bas pour couvrir les coûts) vont s'ajouter à l'avenir les charges de fonctionnement et d'amortissement du financement du restaurant scolaire.

## **6. Recommandation au Conseil**

Vu ce qui précède, notre commission recommande dès lors aux membres du Conseil Intercommunal de l'AIAB :

- 1. d'approuver les Comptes de l'exercice 2018 tels que présentés,**
- 2. d'accepter le crédit complémentaire de CHF 6'429,45 pour l'assainissement du chauffage des halles de gymnastique – Préavis 05/2017,**
- 3. d'accepter l'amortissement supplémentaire de CHF 101'900.- et de prélever le même montant au Fonds de renouvellement et de rénovation 9281.002,**
- 4. de donner décharge au Comité de Direction et au Boursier de l'Association Intercommunale Asse et Boiron de leur gestion pour l'exercice 2018.**

Chésereux, le 19 mars 2019,



Bofis Mury



Raoul Sanchez



Philippe Widmer